



Commune de
SAINT-MENOUX (03)

Périmètre Délimité des Abords (PDA)

1. Eglise et Maisons des Vertus Cardinales



PDA

Prescription le : 02/05/2023

Approbation le :

Référence : 48012

TABLE DES MATIERES

I. PREAMBULE	3
II. CONTEXTE COMMUNAL	5
1. LA COMMUNE DE SAINT MENOUX	5
2. UN PATRIMOINE BATI IDENTIFIE ET PROTEGE	8
III. ANALYSE DES MONUMENTS ET DE LEURS ABORDS	9
1. L'EGLISE PAROISSIALE DE SAINT-MENOUX	9
2. LA MAISON DES VERTUS CARDINALES	12
3. ANALYSE PAYSAGERE	13
4. ANALYSE URBAINE : LE BOURG ET SES MONUMENTS	15
5. POINTS DE DECOUVERTE DES MONUMENTS	17
IV. NOUVEAU PERIMETRE DELIMITES DES ABORDS DU CENTRE BOURG	25

I. PREAMBULE

Les monuments sont indissociables de l'espace qui les entoure : toute modification sur celui-ci rejaillit sur ceux-là. Aussi la loi impose-t-elle un droit de regard sur toute intervention envisagée à l'intérieur d'un périmètre de protection de 500 mètres de rayon autour des monuments historiques (MH). La servitude de protection des abords intervient automatiquement dès qu'un édifice est classé MH ou inscrit à la liste supplémentaire des MH. Toutes les modifications de l'aspect extérieur des immeubles, les constructions neuves et les interventions sur les espaces extérieurs doivent recevoir l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

Cependant, afin de conformer la protection des abords des Monuments Historiques à la configuration et à la sensibilité réelle des lieux au regard du monument, et afin de réserver l'action de l'architecte des bâtiments de France aux zones les plus intéressantes et d'exclure de son champ d'intervention obligatoire celles qui sont dénuées d'intérêt patrimonial et paysager, une nouvelle disposition réglementaire a été créée dans le Code du Patrimoine (article L.621-2 et L.621-30-1), introduite par la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain) du 13 décembre 2000 (article 40).

Cette disposition prévoit que le périmètre de 500 m peut, sur proposition de l'architecte des bâtiments de France et après accord de la commune, être modifié de manière à désigner des ensembles d'immeubles et des espaces qui participent à l'environnement du monument, pour en préserver le caractère ou contribuer à en améliorer la qualité.

La Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) entrée en vigueur en juillet 2016 a fait évoluer de nombreuses dispositions concernant le livre sur « les monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale ».

Les périmètres de protection modifiés (PPM) et les périmètres de protection adaptés (PPA) deviennent des périmètres délimités des abords (PDA), à l'intérieur desquels l'architecte des bâtiments de France donne un avis conforme. Il s'applique selon l'article L621-30 du code du patrimoine :

« I.- Les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords.

La protection au titre des abords a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.

II.- La protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, situé dans un périmètre délimité par l'autorité administrative dans les conditions fixées à l'article L. 621-31. Ce périmètre peut être commun à plusieurs monuments historiques.

En l'absence de périmètre délimité, la protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, visible du monument historique ou visible en même temps que lui et situé à moins de cinq cents mètres de celui-ci.

Le nouveau périmètre est créé par l'autorité administrative après enquête publique conjointe à celle du PLU (création ou révision) :

« Le périmètre délimité des abords prévu au premier alinéa du II de l'article L. 621-30 est créé par décision de l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France, après enquête publique, consultation du propriétaire ou de l'affectataire domanial du monument historique et, le cas échéant, de la ou des communes concernées et accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale. »

Le tracé du PDA est annexé au PLU dans les conditions prévues à l'article L.126-1 du Code de l'Urbanisme.

La commune de Saint Menoux souhaite modifier le périmètre des abords de 2 des monuments historiques présents sur la commune. Par délibération en date du 9 septembre 2020, elle a engagé la révision de son Plan Local d'Urbanisme. La commune souhaite profiter de cette révision pour faire deux procédures en parallèle avec une enquête publique conjointe comme le permet l'article L621-31 du code du patrimoine :

« Lorsque le projet de périmètre délimité des abords est instruit concomitamment à l'élaboration, à la révision ou à la modification du plan local d'urbanisme, du document d'urbanisme en tenant lieu ou de la carte communale, l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale diligente une enquête publique unique portant à la fois sur le projet de document d'urbanisme et sur le projet de périmètre délimité des abords. »

TEXTES DE REFERENCE :

- Loi SRU n°2000-1208 du 13 décembre 2000, notamment l'article 40.
- Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005 relative aux MH et Espaces protégés.
- Décret n°2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux MH et ZPPAUP.
- Circulaire du 6 août 2004 relative aux PPM.
- Circulaire du 4 mai 2007 relative aux MH et aux ZPPAUP.
- Note DAPA sur la réforme des périmètres de protection autour des monuments historiques – octobre 2007.
- Code du Patrimoine, concernant les dispositions relatives aux immeubles adossés aux immeubles classés et aux immeubles situés dans le champ de visibilité des immeubles classés ou inscrits, Article L.621-30-1.
- Code de l'Environnement, relatif au champ d'application et objet de l'enquête publique, notamment les articles L 123-1 et suivants, et les articles R 123-1 et suivants.
- Loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), n°2016-927 du 7 juillet 2016, dont l'article 75 comporte des dispositions relatives aux abords de monuments historiques, codifiées aux nouveaux articles L.621-30 à L.621-32 du Code du Patrimoine.

II. CONTEXTE COMMUNAL

1. LA COMMUNE DE SAINT MENOUX

1.1. SITUATION ET PRESENTATION

Saint-Menoux est situé au centre Nord du département de l'Allier, au cœur du bocage bourbonnais, entre Moulins et Bourbon l'Archambault dont elle est respectivement distante de 15 et 8 km.

Facile d'accès, le territoire communal est notamment traversé d'Est en Ouest par la RD 953, axe reliant Moulins à Cérilly via Bourbon-L'Archambault, générant un trafic routier important et la RD 253 au Sud, permettant de relier Souvigny.

Commune de 1 045 Ménulphiens (données Insee 2017), elle occupe un vaste territoire à dominante rurale, boisé et bocagère.

Elle est rattachée au canton de Souvigny et à la communauté de communes du bocage Bourbonnais regroupant 25 communes (soit environ 14 000 habitants).

1.2. RELIEF ET HYDROGRAPHIE

D'une superficie de 2 762 ha, le territoire communal présente une topographie vallonnée de faible amplitude traversée par la rivière de l'Ours et ses affluents (Ru Chamaron et Ru des Vesvres).

1.3. UN RICHE PATRIMOINE AU CŒUR DE L'EMBLEMATIQUE BOCAGE BOURBONNAIS

Le bocage est en premier lieu une construction paysagère basée sur un maillage de haies hautes et basses appelées localement des *bouchures* voire des *traces*, de forêts privées et domaniales mais aussi de mares et de constructions bâties (la longère bourbonnaise). La densité bocagère diminue lorsqu'on s'approche de la rivière Allier, dernière rivière sauvage d'Europe, et de sa réserve naturelle nationale. La préservation de ces éléments naturels permet également la diversité de la faune et la flore locales.

Le Bocage Bourbonnais s'est également construit autour de Bourbon l'Archambault, berceau des rois de France et cité thermale dont la qualité des eaux est connue depuis l'époque gallo-romaine. La richesse du patrimoine bourbonnais peut s'apprécier au travers les nombreux édifices inscrits ou classés Monuments Nationaux Historiques.

A elle-seule, la commune de Saint-Menoux abrite 4 monuments historiques sur son territoire : l'église abbatiale de Saint-Menoux, la Maison des Vertus cardinales, le château de Clusors et le château de Souys.

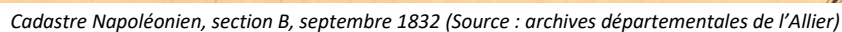
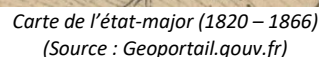
1.4. UN PEU D'HISTOIRE.....

Le Bourbonnais, de par sa position centrale, fut traversé par d'importantes voies romaines.

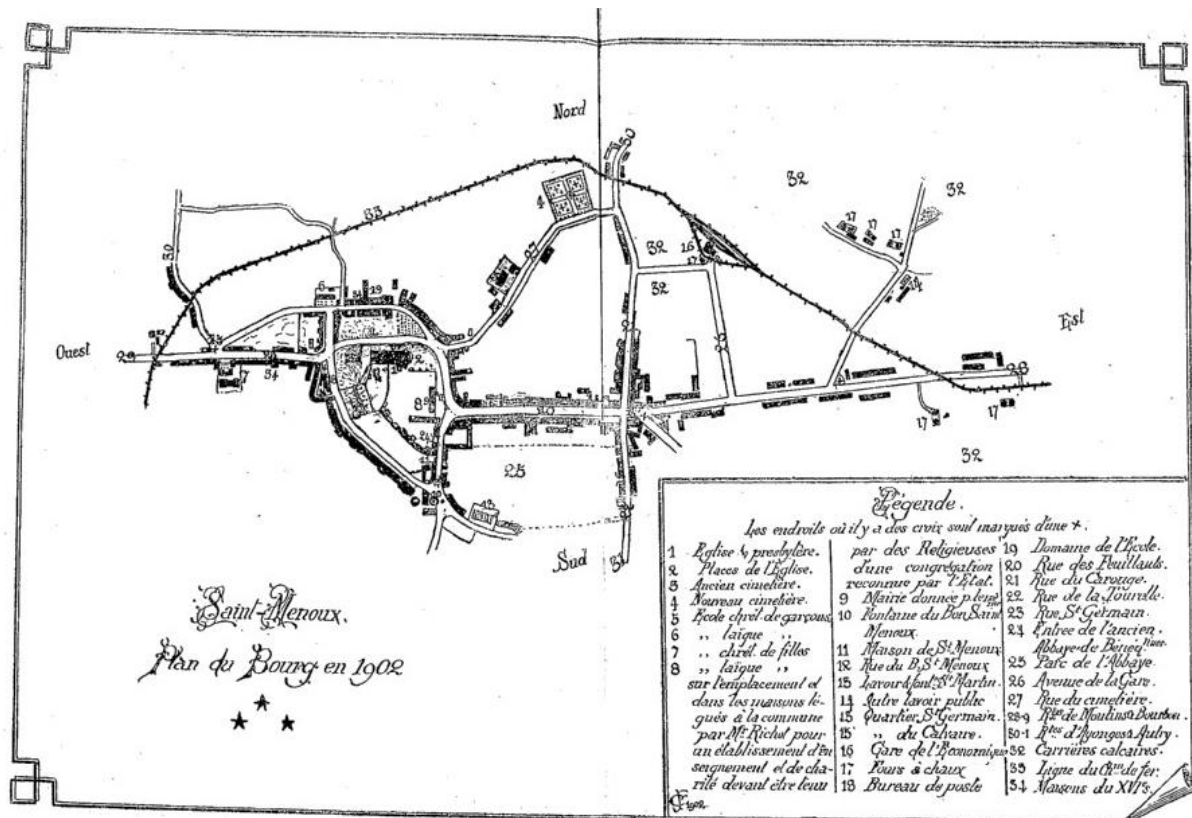
Au VII^e siècle, un évêque irlandais nommé Ménéulphus de retour de Rome s'arrête dans le village de Mailly sur Rose construit sur l'une de ces voies. Il y mène une vie d'abnégation et réalise miracles et guérisons. La légende raconte qu'il aurait pris sous sa protection un simple d'esprit qui était le souffre-douleur des gens du village. Ce dernier n'arrivant pas à prononcer correctement le nom de "Menulphe" le prononçait de manière simplifiée "Menoux", d'où ce deuxième nom attribué à Menulphe.

Après la mort de Ménéulphus, Blaise, le simple d'esprit, ne comprit pas tout de suite que son protecteur était mort et il passa des jours et des nuits sur la tombe de son ami située initialement dans le cimetière Saint-Germain ; il avait pratiqué un trou dans le cercueil pour pouvoir mieux « communiquer » avec lui. Devant tant d'amour, le curé du village finit par accepter de construire un sarcophage spécial pour respecter le désir de Blaise.

Ainsi, le village prit le nom de Saint-Menoux et une importante abbaye s'édifie ainsi que l'église. Cette abbaye fut détruite durant la Révolution française.

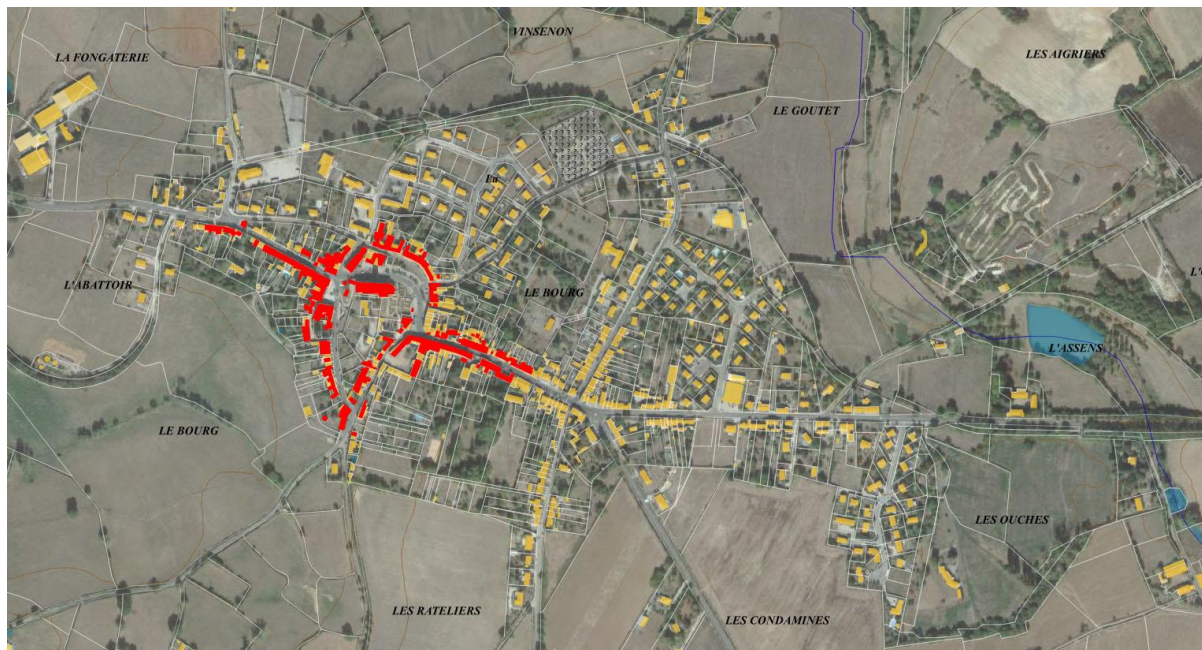


6



Plan du bourg en 1902 (Source : Histoire de Saint-Menoux : temps préhistoriques, vie et culte de saint Menoux, l'abbaye, la paroisse, la commune, époque révolutionnaire, temps modernes / par l'abbé J.-J. Moret, 1907)

Le report du cadastre napoléonien sur le cadastre actuel (voir illustration ci-après) permet de superposer et d'estimer l'emprise du cœur historique. De ce dispositif urbain originel, le bourg s'est progressivement émancipé pour se développer au-delà de son emprise historique.



Cadastre napoléonien reporté sur le cadastre actuel

Quelques extensions urbaines ont ainsi vu le jour sous la forme d'implantations le long des voies de communications (notamment le long de la Route de Bourbon) et sous l'impulsion d'une division parcellaire et d'une urbanisation diffuse d'anciens terrains agricoles. Des opérations de lotissements isolées (lotissement des Plantes en 1972 et lotissement des Ouches en 1982) complètent la physionomie actuelle du bourg, révélant par endroit une rupture dans la cohérence du tissu parcellaire vernaculaire, le paysage urbain comme dans l'architecture du cadre bâti.

III. ANALYSE DES MONUMENTS ET DE LEURS ABORDS

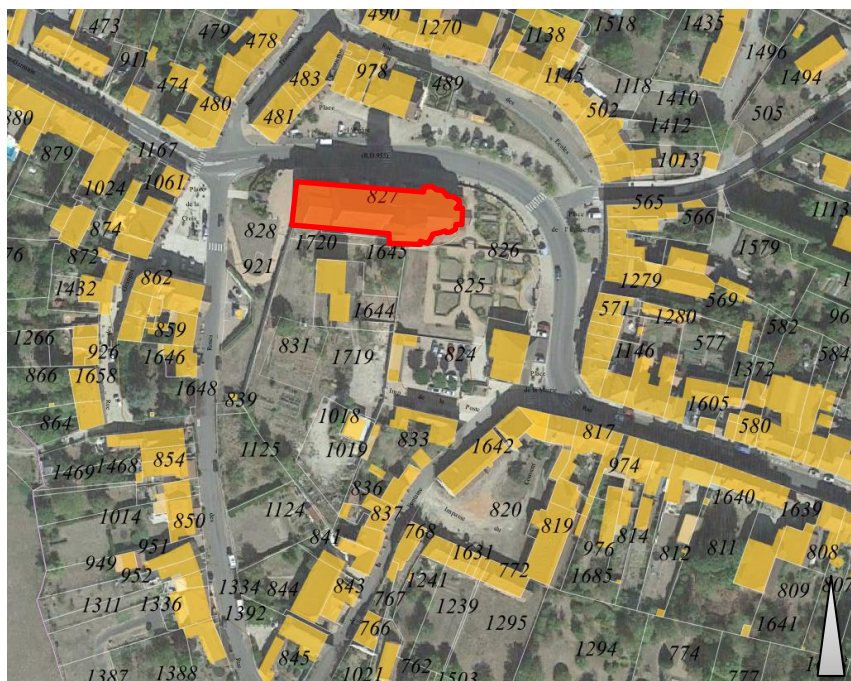
Comme vu ci-avant, seule l'Eglise et la Maison des Vertus Cardinales font l'objet d'un réajustement du périmètre de leurs abords. Les deux édifices étant situés dans le centre bourg et à proximité l'un de l'autre, les périmètres de protection de 500 mètres se recoupent et forment un ensemble dont il est difficile d'isoler chaque périmètre de protection. C'est pourquoi, dans le cadre de l'analyse et du réajustement du périmètre des abords des monuments, un seul périmètre fusionné est proposé. Cette proposition s'appuie sur une cohérence urbaine et paysagère.

1. L'EGLISE PAROISSIALE DE SAINT-MENOUX

Classée MH en totalité en 1840

1.6. LOCALISATION

L'église de Saint-Menoux est située dans le centre du bourg, place de l'Eglise.
Référence cadastrale : section OB, parcelle 827.



1.7. EPOQUE DE CONSTRUCTION

La partie la plus ancienne a été bâtie au XI^{ème} siècle. Il en reste le narthex, la nef et le transept. La nef et le narthex étaient à l'origine couverts d'une charpente et les bas-côtés de voûtes.

Les parties orientales furent modifiées dans le deuxième quart du XII^{ème} siècle.

Le XIII^{ème} siècle voit la construction du clocher, la reprise du transept (oculus et baies), la construction des portails nord, sud et ouest de la nef, ainsi que le percement de plusieurs fenêtres.

A la fin du XV^{ème} siècle, l'abbesse Madeleine d'Amboise entreprend des travaux de modernisation : reprise du bas-côté sud, de la fenêtre de la chapelle d'axe, des piles et du voûtement de la nef, percement de fenêtres gothiques dans les collatéraux.

Dans le quatrième quart du XVII^{ème} siècle, l'abbesse Marie-Gabrielle du Boulay-Favier fait transformer radicalement les structures internes : modification du chœur, installation d'une sacristie dans le déambulatoire et l'absidiole sud, nouvelle porte d'entrée nord (1683), badigeonnage de l'église polychrome en blanc.

A la fin du XVIII^{ème} siècle, l'édifice est dégradé, les voûtes fragilisées. En 1806, la flèche de pierre octogonale du clocher s'effondre.

L'église est sauvée de la ruine par le classement MH en 1840.

1.8. DESCRIPTION

Eglise abbatiale devenue paroissiale après la Révolution, dépendante de l'ancien diocèse de Bourges et dédiée aux saints locaux Menoux et Blaise.

L'édifice présente un plan compris dans un rectangle de 62 mètres de long sur 16 mètres de large, avec pour seules excroissances, les chapelles rayonnantes greffées sur le déambulatoire entourant l'abside.

La nef de l'église est précédée d'un narthex formant une vaste salle en trapèze divisée en trois vaisseaux de trois travées par des colonnes appareillées en tambour présentant chapiteaux à têtes humaines, chevrons, entrelacs, lions monocéphales ou crosses de fougères.

La crypte aujourd'hui comblée, s'étendait sous ce narthex et sous la première travée de la nef. Cette dernière, peu étendue (20 mètres) est divisée en trois vaisseaux de trois travées chacun. Elle est flanquée de deux collatéraux. Le bas-côté nord a conservé son berceau primitif en plein cintre, sur doubleaux.

Quatre chapelles rayonnantes et une chapelle d'axe carrée sont disposées autour du déambulatoire.

Le chœur est surélevé. Le clocher est situé à la croisée de transept. L'angle nord-ouest du clocher est flanqué d'une tourelle d'escalier terminée par une petite flèche en pierre.

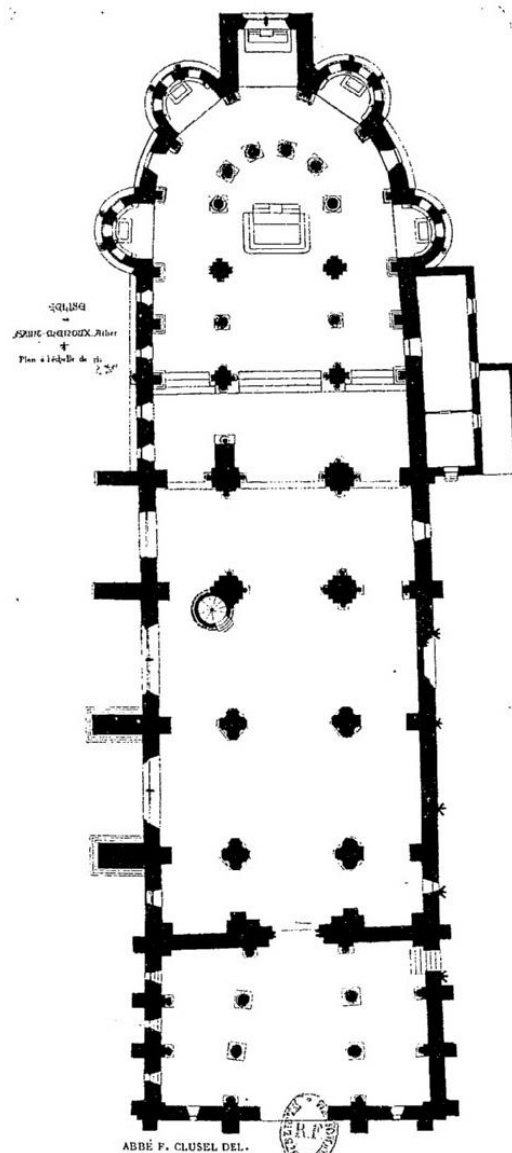
L'église comporte une grande diversité de voûtements. Les trois travées du narthex sont voûtées en plein cintre, ainsi que le collatéral nord, avec arcs doubleaux pour ce dernier. Une voûte d'ogives couvre la croisée du transept, la nef et le collatéral sud. Les bras du transept présentent cependant des berceaux brisés. Des voûtes d'arêtes avec doubleaux brisés couvrent le déambulatoire. Le chœur comprend deux travées en berceau brisé. L'abside et les absidioles sont couvertes d'un cul-de-four, à l'exception de la chapelle d'axe carrée, en berceau.

La nef, les bas-côtés, le narthex, le transept et la chapelle d'axe sont couverts d'un toit à deux versants avec pignon découvert pour ces trois derniers, appentis sur le déambulatoire, croupe ronde sur les quatre chapelles rayonnantes et sur l'abside, toit en pavillon à égout retroussé sur le clocher.

La toiture du narthex, du transept, du déambulatoire et des chapelles est couverte de tuiles creuses. La tuile plate est utilisée sur les bas-côtés et la nef, l'ardoise sur le chœur et le clocher, et la pierre sur l'escalier du clocher.

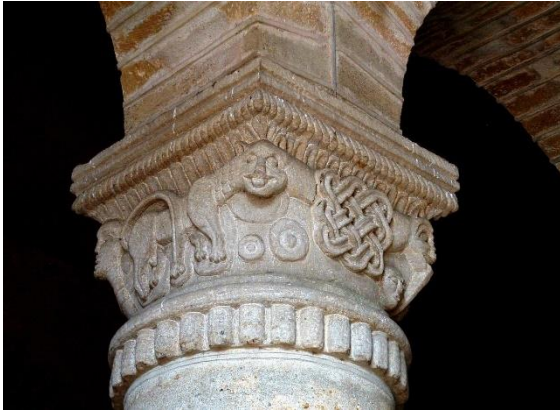
La façade est celle du XI^{ème} siècle avec quelques fragments du petit appareil primitif.

Le pignon de la nef est percé d'un oculus.



Plan par terre de l'église de Saint-Menoux

Source : *Histoire de Saint-Menoux : temps préhistoriques, vie et culte de saint Menoux, l'abbaye, la paroisse, la commune, époque révolutionnaire, temps modernes* / par l'abbé J.-J. Moret, 1907



Chapiteau du Narthex (ancienne nef de l'église du XIème siècle)



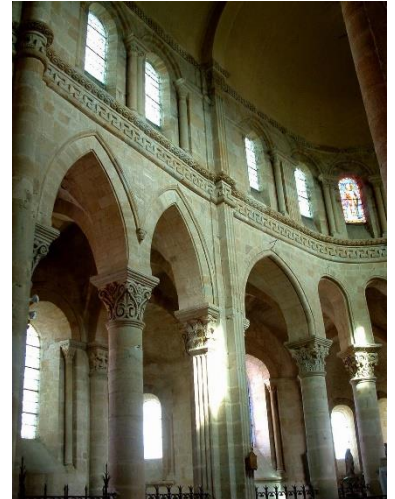
Chapiteaux du chœur



Chœur et déambulatoire



Le chœur



Elévation du chœur



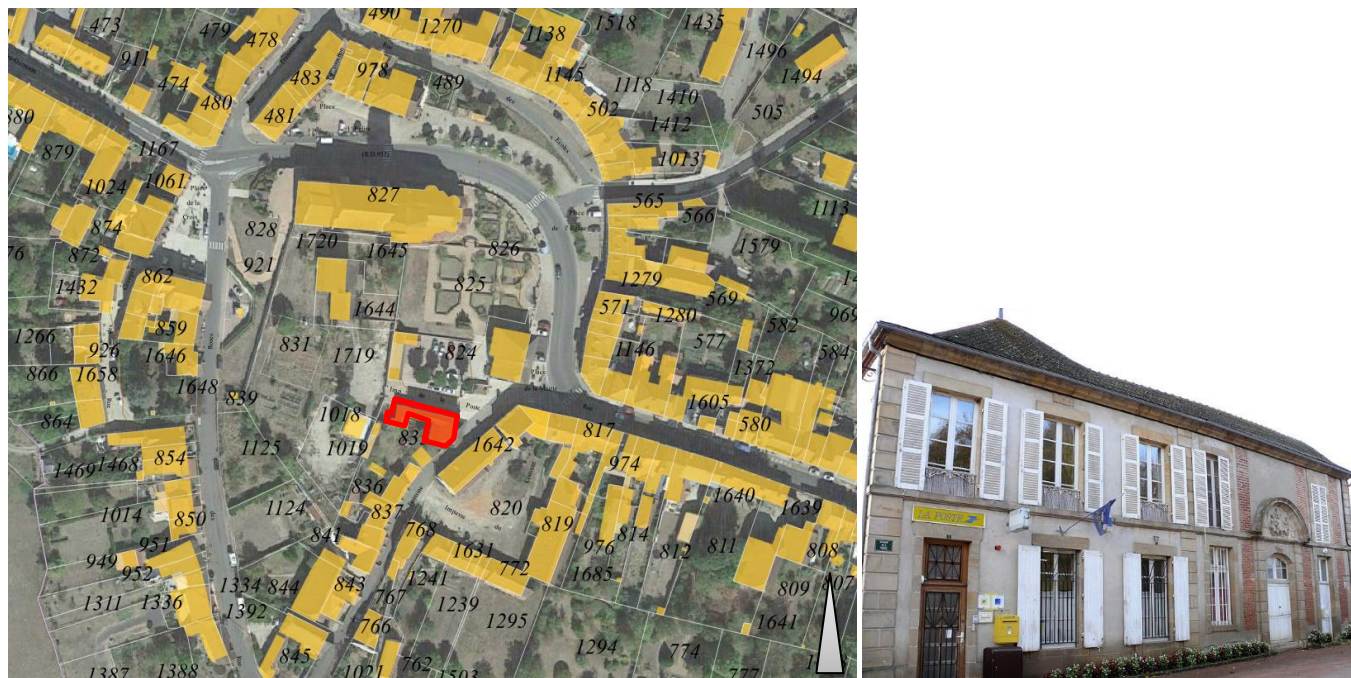
La façade du XIème siècle

2. LA MAISON DES VERTUS CARDINALES

Inscription MH partiellement le 7/11/2000 : Porte avec tympan sculpté

2.1. LOCALISATION

La Maison des Vertus Cardinales est située dans le centre du bourg, impasse de la Poste.
Référence cadastrales : section OB, parcelle 833.



2.2. EPOQUE DE CONSTRUCTION

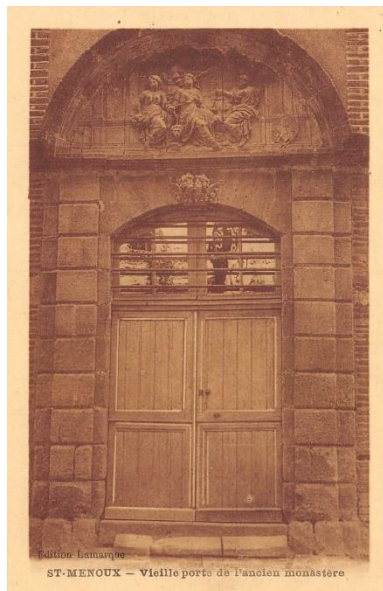
1694.

2.3. DESCRIPTION

Datée de 1694, cette maison pourrait avoir appartenu au couvent de bénédictins qui vit le passage de Madame de Montespan en 1700. Selon l'abbé Moret (« Histoire de Saint-Menoux : temps préhistoriques, vie et culte de saint Menoux, l'abbaye, la paroisse, la commune, époque révolutionnaire, temps modernes », 1907), il s'agit de l'ancienne maison de l'Aumônier des Bénédictines.

Sa façade est remarquable par la présence d'une porte surmontée d'un tympan sculpté en bas-relief, de qualité exceptionnelle, représentant quatre femmes, allégories des vertus cardinales.





Carte postale ancienne (Source : Delcampe.fr)



(Crédit photo : MOSSOT)

3. ANALYSE PAYSAGERE

Installé au cœur de l'unité paysagère du Pays de Souvigny dont l'organisation territoriale est étroitement liée à sa topographie et à sa géologie exclusivement calcaire, le bourg de Saint-Menoux, à la faveur d'un léger relief, semble émerger du bocage, caractéristique de ce Pays. Le clocher de l'église surplombant le bourg groupé à ses pieds, apparaissant comme un point d'appel pour le regard.



Malgré une densité bâtie forte et une implantation privilégiée des constructions les plus anciennes à l'alignement des voies, le sentiment d'oppression que l'on aurait pu attendre ne se fait pas ressentir grâce notamment, à une présence importante du végétal dans le bourg par le biais des jardins, potagers, espaces publics... associée à la clarté des enduits et de la pierre, ainsi qu'à la faible hauteur des façades.

Le centre bourg est notamment marqué par un vaste espace public aménagé et végétalisé, sur lequel sont édifiés l'église et la Maison des vertus Cardinales. Véritable espace de respiration et de faire-valoir pour les monuments, il est aménagé comme le point de convergence des différentes rues qui, à l'image d'une toile d'araignée, viennent relier le centre ancien dense au tissu bâti plus lâche des quartiers périphériques.



Vue aérienne du centre bourg de Saint-Menoux (Source : <https://www.dronestagr.am/>)

Les différentes rues connectées au centre ancien présentent une cohésion historique et architecturale, forment des perspectives visuelles appuyées par les façades à l'alignement et la rectitude de certaines voies et représentent ainsi un enjeu important de mise en valeur du centre historique et de ses monuments remarquables.



Route de Bourbon : perspective visuelle en direction du centre

Les nombreux jardins, appuyés par la présence forte du bocage, notamment au sud et au nord, marquent une limite paysagère et visuelle avec le bourg. De nombreux enjeux portent sur cette frange verte qui assure la cohérence du dialogue entre les espaces urbanisés du bourg et le grand paysage.



Vue aérienne du bourg de Saint-Menoux : une présence accrue du végétal (Source : Géoportail.gouv.fr)

4. ANALYSE URBAINE : LE BOURG ET SES MONUMENTS

L'église est indissociable du village dont le clocher émergeant de la silhouette villageoise, marque un point d'appel dans le paysage. L'église et la Maison des Vertus Cardinales marquent le centre bourg historique de Saint-Menoux qui, avec l'extension de l'urbanisme en direction de l'est, s'est désaxé dans la partie ouest du bourg.

La partie ancienne du bourg se caractérise par une armature urbaine très resserrée laissant peu de place à la végétation et l'aménagement d'espaces de respiration, à l'exception de la place accueillant l'église. L'ambiance y est relativement minérale, matérialisée par les façades édifiées à l'alignement des voies et un traitement routier des rues.



Le tissu urbain est marqué par un bâti dense allant du R au R+1 / R+1+combles. Les constructions présentent des façades en pierre ou enduites de teinte claire avec des encadrements des ouvertures et des angles en pierres de taille. Les toitures à 2 pans symétriques sont couvertes de tuiles plates en terre cuite rouge. Certaines constructions plus cossues, présentent des croupes et sont couvertes en ardoises. Le parcellaire révèle un découpage en lanières peu larges avec le bâtiment principal à l'alignement de la voie, en mitoyenneté avec celui des parcelles voisines, libérant le fond de parcelle pour les jardins.



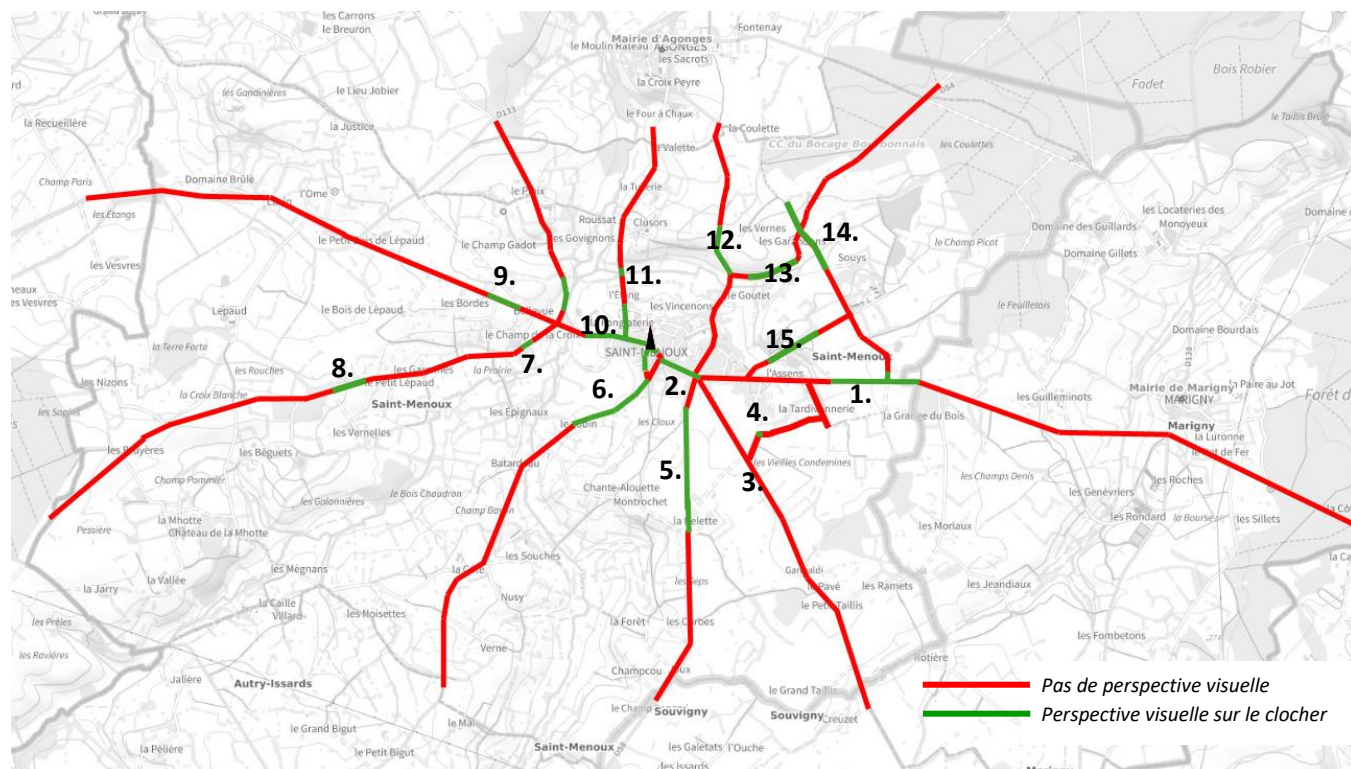
Au-delà de l'unité urbaine du centre bourg, le bâti devient plus lâche. L'habitat s'implante en retrait de la voie, souvent en milieu de parcelle, sans alignement défini. Le stationnement des véhicules est alors possible sur la parcelle. La hauteur du bâti varie entre le R et le R+1. Des clôtures grillagées ou des murets doublés ou non de haies formalisent la limite entre les domaines privé et public. Les façades sont crépitées et les toitures sont couvertes de tuiles de teinte brun-rouge. Cet habitat correspond à l'habitat péri-urbain post années 1960-1970.



5. POINTS DE DECOUVERTE DES MONUMENTS

Les enquêtes de terrain ont permis de recenser les points de vue majeurs et les perspectives cadrées principalement sur l'église ; la Maison des Vertus Cardinales étant imperceptibles en vues lointaines.

5.1. Points de découverte de l'église



Repérage des perspectives visuelles sur le clocher de l'église

L'église constitue un puissant point d'appel, indissociable du village dans les vues éloignées.

1. Depuis la RD 953 dites Route de Bourbon, dans le sens est-ouest, le clocher apparaît à l'occasion d'une courbe de la route peu après Marigny, à la hauteur du lieu-dit « La Grande du Bois ». Le clocher de l'église, accompagné au premier plan par des constructions éparées (pavillons, constructions agricoles...), s'élance au-dessus de la végétation.



1. Vue ouverte depuis la RD 953 sur le clocher de l'église

Très vite, il disparaît, masqué par le bocage et la végétation dense aux abords immédiats de la route et reste imperceptible jusqu'au carrefour intramuros avec la RD 253 où il réapparaît au-dessus des toits (2.).



2. Depuis le carrefour RD 253 / RD 953

3. Depuis la RD 253, la trame verte marquant la frange sud du bourg (bocage, jardins, potagers) masque toutes les vues portées en direction du village. Seules quelques constructions éparses signalent l'arrivée sur Saint-Menoux. Le clocher est imperceptible.



3. Depuis la RD 253

4. Au Sud du quartier des Ouches, le clocher de l'église se devine au travers de la végétation.



4. Depuis le chemin rural au Sud des Ouches

5. Au sud (RD 58, rue de la Touraine), le bocage se fait moins présent. Au sein des vastes étendues cultivées, le clocher accroche le regard et ne le quitte qu'à la hauteur des premières constructions qui marquent l'arrivée dans le bourg.



5. Vue ouverte sur le clocher depuis la RD 58

6. Le bocage très présent aux abords de la RD 293, contribue à offrir une découverte bucolique et champêtre du village et de son église installé sur un léger repli du relief. Surplombant le village, un jeu de cache-cache visuel s'opère alors et à l'occasion de fenêtres dans la végétation, l'édifice religieux se fait plus présent. Le tissu bâti s'étend aux pieds du monument, semblant former un piédestal de toitures rouges. La vue sur le village reste néanmoins entaillée par la présence du réseau électrique aérien.



6. Vue ouverte et frontale depuis la RD 293

7. Depuis le lieu-dit « Le Champ de la Croix », à l’occasion d’une ouverture de la végétation en présence, le clocher de l’église émerge subrepticement du bocage.



7. Vue ponctuelle sur le clocher depuis « Le Champ de la Croix »

8. A la hauteur du hameau de Les Vermelles, sur le chemin des Garennes, le relief permet une vue légèrement dominante sur le bourg de Saint-Menoux dominé par le clocher de l’église.



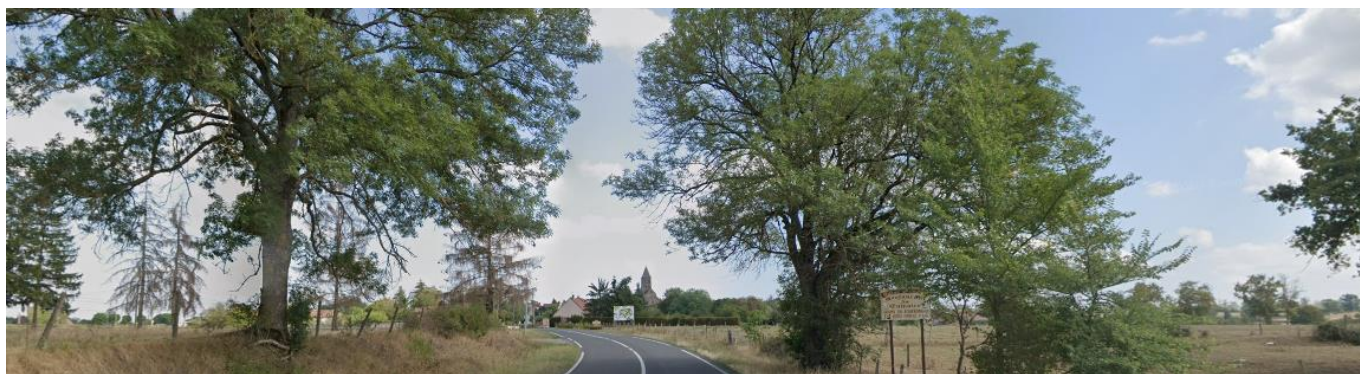
8. Vue dominante sur le bourg de Saint-Menoux et son église

9. En venant de Bourbon-L’Archambault sur la RD 953, à la faveur d’un relief plus vallonné, le clocher surgit au-dessus de la végétation à la hauteur du lieu-dit Les Bordes.



9. Le clocher comme point d’appel depuis la RD 953

Puis il s’efface très vite dans la végétation, pour réapparaître à la hauteur du panneau d’agglomération accompagné des premières constructions villageoises (**10.**).



11. Depuis le nord du territoire, la première vision sur le monument historique intervient subrepticement sur la RD 58 au niveau de la traversée d’un bras de l’Ours, pour revenir à la hauteur du panneau d’agglomération.



11. Depuis la RD 58

L’église apparaît alors au second plan, à l’arrière des premiers pavillons formant l’extension nord du bourg, au-delà du stade, à la hauteur duquel l’absence de traitement paysager de la clôture ouvre une fenêtre peu valorisante en direction du monument.



12. Depuis la RD58 au nord-est, la vue sur l'église et le bourg se fait plongeante. Le clocher émerge de la végétation. En premier plan le long de la route se trouve le hameau de Le Goutet lové dans un pli du relief et marqué par la présence d'une gentilhommière.



12. Vue plongeante et lointaine sur le bourg et l'église, et sur le hameau de Le Goutet



Le Goutet

13. Lieu-dit « Pré de La Font » au nord-Est du bourg, le clocher émerge de la végétation en plusieurs points, créant un point d'appel pour le regard du visiteur ou du promeneur.





14. Depuis le chemin rural qui longe la partie Ouest du domaine du château de Souys, le clocher de l'église se devine, lointain.



15. En se rapprochant du bourg, à hauteur du terrain de moto-cross, la présence accrue de la végétation naturelle offre ponctuellement un point de vue sur l'extrémité du clocher.



ENJEUX

Le clocher de l'église constitue un puissant point d'appel dans le paysage depuis les principales voies de circulation. Il forme avec le village, une silhouette remarquable en vues lointaines, principalement depuis le sud du territoire.

Il convient alors de :

- préserver les caractéristiques de la silhouette bâtie,
- préserver la découverte de cet ensemble en portant une attention particulière aux premiers plans :
 - maîtriser l'urbanisation pavillonnaire aux abords des voies afin de ne pas boucher les vues (implantation, clôtures),
 - préserver et mettre en valeur les espaces ouverts aux pourtours du bourg,
 - soigner les entrées de bourg (qualité du traitement apporté aux voies, intégration des réseaux aériens...),
 - mettre en valeur les points de vue remarquables par l'entretien de la végétation, notamment en frange de bourg.

5.2. POINTS DE DECOUVERTE DE LA MAISON DES VERTUS CARDINALES

De par sa situation en centre bourg, la découverte de la Maison des Vertus Cardinales est plus confidentielle. Le portail et son tympan ne se découvrent que depuis la place de l'Eglise où depuis la Rue de la Fontaine à la hauteur du bâtiment de la mairie.



Le bourg de Saint-Menoux est composé d'une armature urbaine présentant plusieurs typologies de bâtis (maisons de bourg, maisons de Maître, fermes, petits domaines agricoles...) dans lesquelles s'inscrit la Maison des Vertus Cardinales.

Le village et ses monuments historiques forment un ensemble indissociable et la place de l'Eglise est le socle de l'édifice éponyme et de la Maison des Vertus Cardinales

ENJEUX

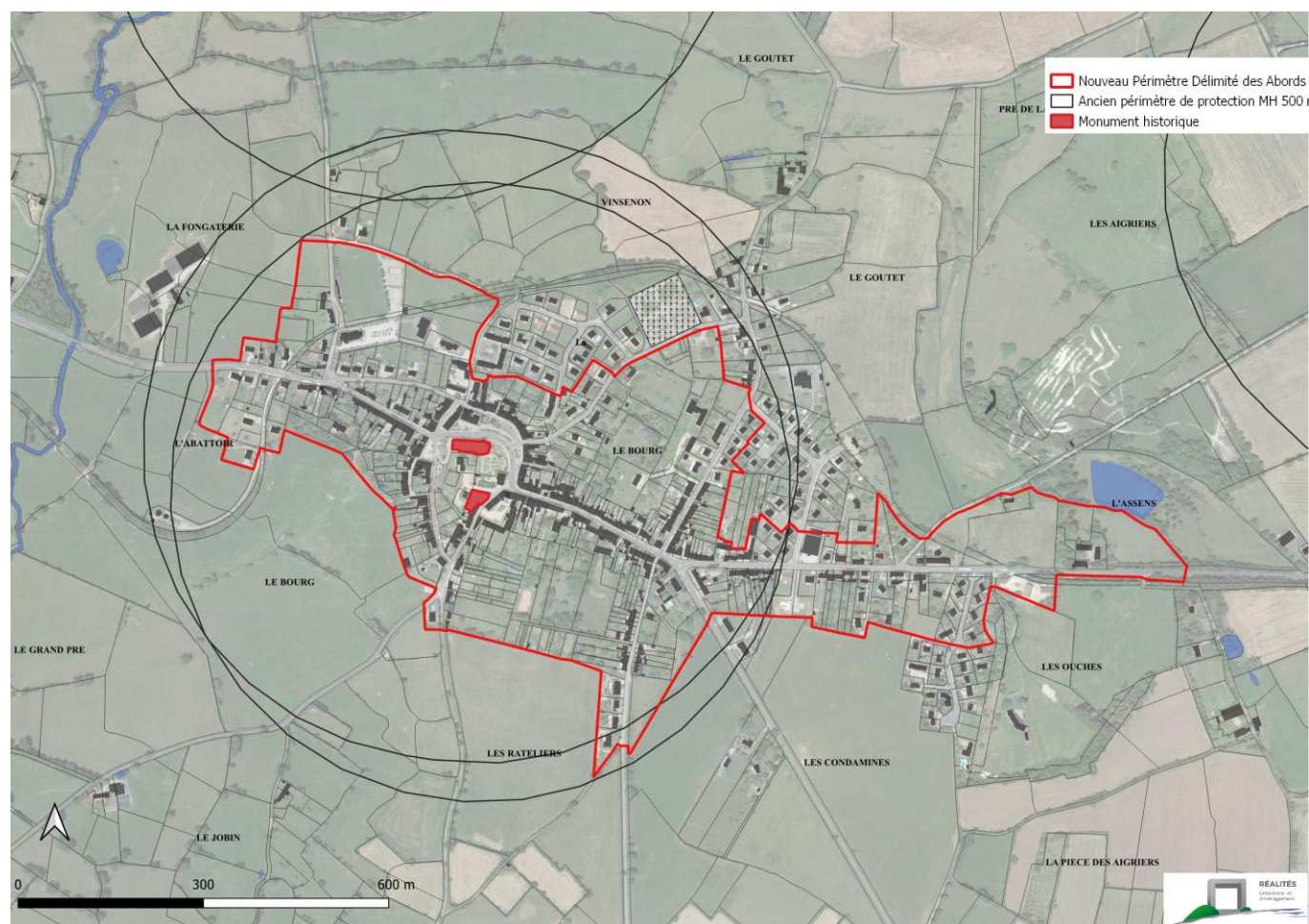
Conserver et mettre en valeur les composantes caractéristiques du bourg, notamment les compositions urbaines de ses rues.

IV. NOUVEAU PERIMETRE DELIMITES DES ABORDS DU CENTRE BOURG

La cartographie ci-après présente la superposition de l'actuelle disposition de protection des monuments historiques en vigueur (périmètre de 500 m **en noir**) et le nouveau Périmètre Délimité des Abords (PDA **en rouge**). Ce dernier tient compte de l'ensemble de l'analyse du site, des prescriptions émises par l'Architecte des Bâtiments de France dans son avis en date du 14 décembre 2023, de l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur sur le projet de PDA, et restitue une emprise de protection adaptée aux caractéristiques du territoire.

Surface couverte par l'ancien périmètre de protection de 500 m (Eglise + Maison des Vertus Cardinales) : 90,55 ha.

Surface couverte par le nouveau PDA : 46,92 ha.



Périmètre Délimité des Abords